

Ton droit du travail vaut bien une grève générale !

Le gouvernement, toujours au service du patronat, va saccager le code du travail. C'est un véritable catalogue de propositions du MEDEF et de la CGPME.

Quelques éléments contenus dans le projet actuel :

- Les temps d'astreinte pourront être décomptés des temps de repos.
- En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale sera plafonnée à 15 mois de salaire.
 - Le nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44 ou 46h sera augmenté.
 - Par accord, une entreprise pourra baisser les salaires et changer le temps de travail.
 - Le forfait-jours (qui permet de ne pas décompter les heures de travail) sera étendu.
- Les apprenti.es mineur.es pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine.
- Le plancher de 24h hebdo pour un contrat à temps partiel ne sera plus la règle dans la loi.
 - Après un accord d'entreprise, les heures sup' pourront être 5 fois moins majorées.
 - Une mesure pourra être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.
 - Une entreprise pourra faire un « plan social » sans avoir de difficultés économiques.
 - Par simple accord, on pourra passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.
 - La durée du congé en cas de décès d'un.e proche ne sera plus garantie par la loi.
 - Après un accord d'entreprise, un.e salarié.e refusant un changement dans son contrat de travail pourra être licencié-e.

Leur loi Travail, c'est l'exploitation des travailleurs.euses !

Après la loi Macron et les exonération de cotisations sociales,
le patronat s'est goinfré de bénéfices.

Après les « réformes » sur les retraites, on travaille plus et jusqu'à 67 ans.

Après les « modernisations » de la fonction publique, des emplois ont été détruits et des services ouverts aux usagers.ères ont été fermés.

Au terme des « négociations en cours » à l'UNEDIC, les indemnités chômage seront réduites. Le code du travail, c'est le résultat des luttes ouvrières. Il donne des garanties a minima sur les conditions de travail, la protection de la santé et des droits sociaux. Il limite en partie la toute puissance patronale. Mais ce code du travail a aussi permis la multiplication des conditions de travail précaires, un empilage de mesures dérogatoires, la multiplication des contrats à temps partiel, les contrats saisonniers, l'intérim, les contrats d'insertion sous-payés.



On ne négocie pas, on se bat !

Le rôle d'un syndicat de combat n'est pas d'écrire au gouvernement et au MEDEF, ou de signer des pétitions. Il faut construire un rapport de force, celui de la lutte des classes. Discuter, échanger, multiplier les réunions publiques, les assemblées générales, participer aux initiatives unitaires, développer les blocages, les occupations. Et dans notre lutte, la grève générale est notre arme.

**Et pendant qu'on y est, une réforme du code du travail
contre le patronat !**

On pourrait simplifier le code du travail,
une réforme faite par les travailleurs.euses contre le patronat :

- Suppression des tous les contrats précaires (CUI, CDD, Intérim),
un seul régime de salariat, le CDI pour tous.
- Intégration dans le code du travail des clauses les plus protectrices pour les salarié.es
issus des conventions collectives
- Interdiction des licenciements etc...

**Et pendant qu'on y est,
la suppression du capitalisme et l'autogestion.
Parce qu'encore une fois,**

**C'est nous qui travaillons, C'est nous
qui décidons !**

**Tou.tes à la manifestation
le 9 mars à 14h Place du Bouffay**



CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

CNT Nantes c/o B17, 17 rue Paul Bellamy, 44000 Nantes
interco44@cnt-f.org - <http://cnt-f.org/ulnantes>